

## Comité de conjoncture du 25 avril 2023

Communiqué par : ministère de l'Économie

Le Comité de conjoncture s'est réuni, en date du 25 avril 2023, sous la présidence du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Georges Engel. Lors de la séance, le Comité de conjoncture a analysé la situation du marché du travail du mois de mars 2023 et la situation conjoncturelle nationale.

Au mois d'avril 2023, le nombre de demandes introduites en matière de chômage partiel a stagné par rapport au mois précédent au niveau du nombre d'entreprises concernées. Comme le mois dernier, 90 entreprises au total ont introduit une demande d'octroi de chômage partiel afin de pouvoir bénéficier des dispositions de cette mesure pour le mois de mai 2023.

Après analyse des dossiers soumis, le Comité de conjoncture a statué favorablement sur 82 demandes, la décision finale de l'attribution de ce soutien incombe au Conseil de gouvernement. Parmi ces 82 demandes avisées favorablement, 60 relèvent de source conjoncturelle, 15 relèvent de source structurelle, c'est-à-dire qu'elles sont liées à un plan de maintien dans l'emploi, et 7 demandes sont motivées par un lien de dépendance économique.

Les demandes prévisionnelles avisées positivement pour le mois de mai 2023 concernent 8.674 salariés (calcul en ETP/emplois temps-plein) contre 7.566 salariés le mois dernier.

La prochaine réunion du comité de conjoncture aura lieu le mardi 23 mai 2023.